

Agroalimentaire

Pas de visibilité pour le contrat-programme

● La signature du contrat-programme du secteur devra attendre. Les termes de référence et le règlement de consultation des entreprises nécessaires au lancement de l'appel d'offres sont finalisés depuis plusieurs semaines. Pourtant, le contrat nécessitera un temps de réflexion de la part des pouvoirs publics.

L'agroalimentaire tirera-t-il son épingle du jeu ? Le lancement de la nouvelle stratégie industrielle était attendu comme une cure de jouvence par les professionnels du secteur en manque flagrant de compétitivité. «Le ministre de l'Industrie a fait part de sa volonté de faire de l'industrie une locomotive de la croissance et de l'emploi. Le ministre n'a toutefois pas donné de précisions sur la place occupée par les branches sectorielles de l'industrie dans la nouvelle stratégie industrielle», regrette Amine Berrada Sounni, président de la Fédération nationale de l'agroalimentaire (Fenagri). Reste qu'un certain nombre de secteurs sont concernés par les conventions qui ont été signées à l'occasion de la présentation de la stratégie d'accélération industrielle par le ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Moulay Hafid Elalamy. Des conventions que le ministère s'attèle aujourd'hui à opérationnaliser en multipliant les rencontres avec les professionnels. La dernière en date s'est tenue avec les représentants du secteur du textile. D'autres rencontres devraient suivre pendant les prochaines semaines. «Pour notre secteur, la convention signée renvoie à un mémorandum

SECTEURS/SEGMENTS	JANVIER-MARS		ÉVOLUTION	
	2014	2013	VALEUR	(EN %)
Phosphates et dérivés(1)	7 981	8 639	-658	-7,6
Agriculture et Agro-alimentaire	9 285	9 499	-214	-2,3
Industrie alimentaire	4 776	5 050	-274	-5,4
Agrumes et primeurs	3 075	2 891	+184	+6,4
Pêche, aquaculture	853	854	-1	-0,1
Textile et Cuir	8 488	8 482	+6	+0,1
Vêtements confectionnés	5 093	5 171	-78	-1,5
Articles de bonneterie	1 864	1 875	-11	-0,6
Chaussures	829	750	+79	+10,5
Automobile	10 301	6 847	+3 454	+50,4
Câblage	4 446	3 994	+452	+11,3
Construction	5 114	2 126	+2 988	+140,5
Électronique	1 997	1 640	+357	+21,8
Composants électroniques	1 014	1 061	-47	-4,4
Aéronautique	2 224	2 013	+211	+10,5
Industrie pharmaceutique	254	245	+9	+3,7
AUTRES	6 785	7 618	-833	-10,9
Total	47 315	44 983	+2 332	+5,2

SOURCE : OFFICE DES CHANGES

d'entente entre le ministère de l'Industrie et le ministère de l'Agriculture pour la définition d'une stratégie de développement du secteur des industries agro-alimentaires et l'élaboration d'un projet de contrat-programme», affirme Berrada Sounni pour qui ce secteur demeure «traditionnel» au Maroc, ajoutant qu'il n'a pas émergé dans le cadre du programme national

d'émergence industrielle. Les professionnels soulignent que ce secteur a toujours été pourvoyeur d'emplois directs et indirects notamment dans le secteur de la logistique, de la distribution, du marketing, de la publicité et de l'emballage. «Il est fondamental pour assurer la sécurité alimentaire du pays dans un contexte de volatilité des prix des matières pre-

La menace des obstacles non tarifaires

Le secteur a beaucoup souffert de l'ouverture des frontières dans le cadre des accords de libre-échange. L'accord le plus décrié demeure sans doute celui dit «quadra» qui lie le Maroc à la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte. Les importations en produits agroalimentaires en provenance de ces pays ne cessent d'augmenter tandis que les exportations demeurent relativement stables. La Fédération de l'agroalimentaire compte d'ailleurs mener une évaluation de l'impact des mesures non tarifaires appliquées par les pays avec lesquels le Maroc a des accords de libre-échange. La problématique des obstacles non tarifaires constitue aujourd'hui l'un des principaux obstacles à l'amélioration de l'export. Une étude sera également menée en vue de déterminer pourquoi les exportations marocaines se font encore pour l'essentiel en vrac (cas des conserves de fruits et légumes et de l'huile d'olive) ou sous des marques de distributeurs (cas des conserves de poissons).

mières», ajoute le président de la Fenagri. Dans ce contexte, la fédération a longtemps exprimé son souhait de voir l'agroalimentaire occuper une meilleure place dans le cadre des métiers mondiaux du Maroc. La fenagri se mobilise depuis deux ans pour convaincre de la nécessité d'un changement de tempo au niveau du secteur (modernisation, transition énergétique, mise à niveau des PME aux standards internationaux de normalisation). À ce titre, la Fenagri remarque que «le plan d'accélération industrielle annoncé par le ministre de l'Industrie va dans le bon sens». Encore faut-il attendre que le contrat-programme du secteur soit validé. À ce titre, le chantier semble avancer au ralenti. Annoncé en février 2013 à l'occasion des Assises de l'industrie, le projet n'a pas encore abouti et se situerait encore à des niveaux embryonnaires. «Les termes de référence et le règlement de consultation des entreprises nécessaires au lancement de l'appel d'offres sont aujourd'hui finalisés», affirme le président de la fédération. Un appel d'offres sera prochainement lancé pour choisir un cabinet afin d'établir un diagnostic du secteur industriel agro-alimentaire, un benchmarking et une proposition de stratégie de développement du secteur. Il est à noter que les termes de référence ont été préparés par une commission composée du ministère de l'Industrie, du ministère de l'Agriculture et de la task force agro-alimentaire Fenagri/CGEM. Alors qu'on annonçait sa signature pour début 2014, il semblerait que la Fenagri ait aujourd'hui peu de visibilité sur la concrétisation de ce projet. «Ce contrat-programme nécessite un temps de réflexion certain de la part des pouvoirs publics : Je ne m'avancerai sur aucune date», tranche Amine Berrada Sounni. En attendant, la Fenagri qui a reconduit à sa tête, depuis près d'un an, le binôme Amine Berrada Sounni, PDG d'Aiguebelle et Saïd Moudafi, PDG de Mondelez Maroc, s'est dotée d'un plan d'action clair en vue de redresser la compétitivité du secteur à l'horizon 2016. La Fédération vise notamment une évaluation objective des conséquences des accords de libre-échange signés. ●

PAR **AYOUB NAÏM**
a.naim@leseco.ma